

## Questions orales

**M. Broadbent:** Monsieur l'Orateur, on nous sert encore des renseignements inexacts. Compte tenu de ce que dit l'article 1 de l'accord, à savoir que les deux pays devront se partager équitablement l'expansion future de la production automobile au Canada et aux États-Unis, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'au cours des négociations actuelles il fait remarquer aux Américains que notre production est actuellement inférieure à notre niveau de consommation automobile, et que, par conséquent, le minimum exigé quant à l'application attendue actuellement des sociétés devrait être haussé et non pas abaissé ni abandonné?

**M. Gillespie:** Sur ce dernier point, on m'informe que, de fait, nous produisons à un niveau supérieur au niveau exigé dans cette disposition de l'accord.

## L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA NÉCESSITÉ DE GARANTIES POUR LA PROTECTION DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI

**M. Terry O'Connor (Halton):** Si nous respectons trop scrupuleusement les garanties qui figurent dans l'accord, le ministre et le gouvernement ne sont-ils pas d'avis que les garanties actuelles ne sont plus nécessaires pour protéger la production et l'emploi dans l'industrie canadienne de l'automobile?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Je pense avoir montré clairement que, à mon avis, la disposition concernant la valeur ajoutée canadienne n'est pas aujourd'hui une garantie suffisante pour les emplois au Canada. Elle fixe un niveau bien trop bas. Le gouvernement s'efforcera d'assurer l'augmentation du nombre des emplois et des possibilités d'emploi à l'avenir, pour les Canadiens, dans tout changement qui pourra être apporté à l'accord automobile. Je préciserai que nous n'avons apporté aucun changement à l'accord automobile et que nous n'avons pris aucune décision visant à en modifier les dispositions.

**M. O'Connor:** Dans ce cas-là, le ministre indiquerait-il à la Chambre quel genre de nouvelles garanties il envisage pour protéger davantage la production et l'emploi au Canada?

**M. Gillespie:** Ce sont là des dispositions qui, je pense, devraient être négociées, et le fait d'en discuter à ce moment-ci ne favoriserait pas, je pense, le succès de la négociation.

## L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE—LA POSITION DU CANADA FACE AU DÉSIR AMÉRICAIN DE SUPPRESSION DES GARANTIES

**M. David Lewis (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser la question suivante au ministre? Étant donné qu'il était simple député avant d'être ministre de l'Industrie et du Commerce, et qu'il a dû entendre des discussions à la Chambre, selon lesquelles des négociations étaient en cours et que l'accord automobile était l'un des points de friction du commerce, comme on l'a dit, et que les négoc-

[M. Gillespie.]

ciateurs américains cherchaient à supprimer certaines des garanties, j'aimerais demander au ministre si les négociateurs américains cherchent encore à supprimer les garanties, car quoi qu'il puisse en penser, ils semblent les trouver importantes. Si c'est le cas, quelle est sa position?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Comme aucune négociation n'a été tenue récemment avec les États-Unis au sujet de ces dispositions, je ne puis rien ajouter là-dessus.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La présidence permettra au député de York-Sud de poser une question supplémentaire, après quoi elle donnera la parole à l'un des membres du parti d'en face.

**M. Lewis:** Étant donné qu'encore récemment, des responsables américains ont précisé qu'ils comptent insister pour que les garanties soient supprimées de l'accord automobile, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement persistera dans sa position actuelle, c'est-à-dire que ces garanties pourraient être améliorées mais ne doivent en aucun cas être supprimées?

**M. Gillespie:** Il va sans dire que j'aimerais qu'elles soient améliorées, et telle est la position du gouvernement. Si ces dispositions doivent être modifiées, ce sera en vue de les améliorer afin de les rendre plus pratiques.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

## L'AVORTEMENT—LA RÉCLAME DE CERTAINES CLINIQUES DANS LES JOURNAUX

[Français]

**M. Oza Tétrault (Villeneuve):** Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

A-t-il pris connaissance des annonces de journaux invitant les femmes enceintes à se faire avorter légalement à Montréal ou à bas prix dans des cliniques de New-York? Dans l'affirmative, le ministre a-t-il entrepris des enquêtes afin de vérifier si cela allait à l'encontre des dispositions de la loi sur l'avortement?

[Traduction]

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Je n'ai pas entendu parler de ces annonces particulières, mais d'autres du même genre ont été portées à mon attention et j'étudie la question.

## L'USAGE LÉGITIME DU COURRIER ET LES ANNONCES SUR L'AVORTEMENT

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** J'aimerais poser une question supplémentaire au ministre des Postes. Puis-je demander à l'honorable représentant s'il a envisagé la possibilité qu'on abuse du courrier pour mener à bien cette activité illégale?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je vais vérifier la situation.